

**Mémoire concernant le
Plan d'action 2010-2014 du Réseau Accès Culture
de Montréal**

présenté à

**La Commission sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie**

26 mai 2010

Le Regroupement des artistes en arts visuels – le RAAV - est très heureux de participer à cette consultation sur le Plan d'action 2010-2014 du Réseau Accès Culture de Montréal et salue le dynamisme des acteurs et du personnel de ce réseau.

Le RAAV est l'association nationale reconnue pour représenter l'ensemble des artistes de ce domaine au Québec. Nous regroupons près de 1500 artistes, qui y adhèrent annuellement sur une base volontaire, sur un bassin d'environ 3500 artistes, soit plus de 40% des artistes.

D'emblée le RAAV appuie sans réserve l'ensemble du plan d'action tel que présenté. Le diagnostic du réseau est éloquent et les objectifs visés nous semblent réalistes. Nous invitons donc les élus municipaux de Montréal à le recevoir favorablement, et à y allouer les ressources nécessaires.

Pour que Montréal soit et demeure la Métropole culturelle que nous désirons, cela comporte des engagements humains et financiers. On ne soulignera jamais assez la contribution majeure que représentent les activités artistiques pour la qualité de vie et la santé financière de notre métropole.

Augmentation du nombre et de la durée des expositions

En arts visuels, la présentation dans le Réseau Accès Culture de près de 180 expositions par année commande déjà le respect. Nous sommes particulièrement heureux de voir que l'on vise un accroissement du nombre d'expositions dans les arrondissements qui n'atteignent pas la moyenne du réseau.

Nous appuyons aussi les deux propositions concernant les équipements de diffusion en arts visuels soit, celle de doter les six arrondissements qui n'en n'ont pas de lieux d'expositions de calibre professionnel; et celle de mettre à niveau les lieux d'exposition de deux autres arrondissements. Si l'on veut inculquer l'amour et le respect des arts, il est important de pouvoir accueillir les oeuvres et leur public dans des lieux bien conçus, sécuritaires et aisément accessibles.

Également, l'objectif d'accroître la durée d'ouverture des lieux d'expositions de l'ordre de 25% est une excellente nouvelle en ce qu'elle permettra à plus de nos concitoyens de les visiter et de se familiariser avec la création artistique contemporaine.

Résidences, médiation et accompagnement

Nous devons souligner l'importance des résidences d'artistes, de la médiation artistique et de l'accompagnement pour établir un contact réel et productif entre les artistes, leurs créations et les citoyens montréalais. Cette dimension est essentielle pour la création et le développement de nouveaux publics.

Le Plan d'action qui vous est proposé en tient bien compte et rappelle l'importance de rapprocher les artistes et le public. Ces rencontres entre les artistes et le public sont essentielles pour jeter des ponts et familiariser les jeunes et les moins jeunes avec la pratique professionnelle d'une discipline artistique. En outre, elles constituent une source de revenus sous forme d'honoraires professionnels pour les artistes.

L'objectif d'accroître les ressources humaines affectées particulièrement à la promotion, à l'animation des expositions et à l'encadrement technique des activités, nous apparaît essentiel dans la mesure où il concrétise la réponse au besoin de médiation et d'accompagnement. C'est donc là aussi une recommandation que nous appuyons.

Les droits d'expositions et autres redevances aux artistes en arts visuels

Le diagnostic du réseau mentionne qu'il y a des disparités dans la compensation qui est offerte aux artistes lors des expositions de leurs oeuvres et, surtout, que ce qui est offert n'a pas été actualisé depuis plusieurs années.

Nous ne pouvons donc qu'inviter les membres du Conseil à retenir les propositions faites dans ce plan d'action à l'effet d'octroyer des droits d'exposition à tous les artistes professionnels qui se produisent dans le réseau et d'harmoniser sur tout le territoire les sommes versées aux artistes professionnels.

Une entente a été signée en 2007 entre des associations de diffuseurs canadiens et les associations d'artistes en arts visuels sur un barème de tarifs minima recommandés pour les droits d'exposition; il nous apparaît justifié que la ville de Montréal s'aligne, comme point de départ, sur ces minima recommandés qui sont maintenant devenus des standards à travers le Canada et le Québec.

Il est important aussi de ne pas oublier le versement de droits pour la reproduction des oeuvres dans le matériel promotionnel et sur le site internet du réseau.

Les budgets d'exposition devraient donc prévoir ces dépenses en droits d'auteur, sans oublier les frais de transport des oeuvres car il serait injuste de demander aux artistes de couvrir ces dépenses à même leurs redevances de droits d'auteur.

Nous ajouterions au passage que le fait d'adhérer à l'une ou l'autre des associations d'artistes professionnels reconnues en vertu des lois québécoises sur le statut de l'artiste devrait être un critère important pour l'acceptation des projets d'exposition dans le réseau. Cette approche serait congruente avec le respect des lois sur le statut professionnel des artistes et sur le droit d'auteur.

Développement d'un programme d'acquisition d'oeuvres d'art

Il nous apparaît également essentiel que Montréal et ses arrondissements se dotent d'une politique d'acquisition d'oeuvres d'art destinés à leurs bureaux et aux édifices publics. Elles devraient y consacrer à chaque année une enveloppe budgétaire conséquente.

Rappelons d'une part que les artistes en arts visuels et les galeries qui les représentent sont durement frappés par le resserrement de l'activité économique et que les acquisitions publiques soutiennent le marché montréalais de l'art contemporain.

D'autre part, la constitution de collections publiques préserve notre patrimoine artistique pour les générations futures.

L'acquisition d'œuvres peut aussi servir à offrir des cadeaux lors des visites officielles de dirigeants étrangers, et de cartes de visite lors de déplacements officiels de nos élus à l'étranger.

Ces acquisitions ne devraient pas viser exclusivement les œuvres d'artistes montréalais mais s'intéresser aussi aux œuvres de tous les artistes québécois, car Montréal est la métropole de tout le Québec.

Les procédures d'acquisitions que la ville et les arrondissements sont invitées à mettre en place devraient être justes, équitables et surtout transparentes.

Le RAAV est prêt à collaborer avec le réseau Accès Culture dans ce domaine, comme il le fait actuellement dans le développement d'un code de pratique pour la diffusion en arts visuels.

Conclusion

Pour conclure, très brièvement, Montréal fait déjà bien en matière de diffusion artistique pour les arts visuels dans le respect de la diversité des pratiques et des disciplines.

Grâce à ce plan d'action 2010-2014, nous sommes convaincus qu'elle fera encore mieux, et c'est pourquoi le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec invite les décideurs municipaux à l'accueillir favorablement et à lui consacrer des allocations financières suffisantes.